



## **Note préalable d'information sur les honoraires**

**(Article L1111-3 du code de la santé publique et arrêté du 2 octobre 2008 paru au Journal Officiel du 11 octobre 2008)**

Les Dr Houang, Mallemouche, Mangione et Pietréra qualifiés médecins conventionnés à honoraires avec dépassements maîtrisés, secteur 2 avec option tarifaire (OPTAM) vous informent des tarifs des principaux actes réalisés :

Echographie du 1<sup>er</sup> trimestre, fœtus unique : 90€  
Echographie du 2<sup>ème</sup> trimestre, fœtus unique : 140€  
Echographie du 3<sup>ème</sup> trimestre, fœtus unique : 130€

Echographie du 1<sup>er</sup> trimestre, grossesse gémellaire : 130€  
Echographie du 2<sup>ème</sup> trimestre, grossesse gémellaire : 215€  
Echographie du 3<sup>ème</sup> trimestre, grossesse gémellaire : 215€

Amniocentèse : 140€  
Choriocentèse : 140€

**Cette information sur les actes pratiqués est destinée au seul patient et n'a pas à être communiquée à des tiers, y compris les assureurs complémentaires**

Il est tenu en vertu du code de déontologie médicale de les fixer avec tact et mesure et de répondre à toute demande d'information préalable et d'explication.

***Annuaire.santé.ameli.fr***